



## Comité de Programmation du 05 juin 2014

### COMPTE-RENDU

*Pièce jointe :*

*- présentation du diagnostic territorial*

**Membres présents - Collège public :** Régis BAUDIFFIER, Dominique ROUX, Viviane ARTIGALAS, Michel MAUPEU, Evelyne LABORDE, Olivier CARRERE, Jean-Louis NOGUERE, Gérard OMISOS, Michel AUBRY

*Nombre de présents : 9*

*Nombre de voix autorisées : 4 (pour le respect du double quorum)*

**Membres présents - Collège privé :** Pierre RODE, Chantal BOYRIE, Bernard MOULES, Marcelle DUBRAY

*Nombre de présents : 4*

*Nombre de voix autorisées : 4*

**Assistaient également :** Lionel MATA, Céline FUSTIER, Frédéric HAMON, Françoise DUPUY, Stéphanie DIVOUX, Francine MOURET, Emmanuelle BEGUE et Céline DEMAY

*Nombre de présents : 8*

**Personnes excusées :** Marie-Lise BROUEILH, Maryse CARRERE, Gérald CAPEL, Jean-Pierre CAZAUX, Vincent FONVIEILLE, Sylvain LANNE, Hervé MARCHANT, Marc NONON, Viviane RAILLE, Orange RAVELEAU, Bernard SOUBERBIELLE

**Nombre total de participants : 21**

**Membres ayant pris part au vote : 8**

**Le double quorum est atteint:**

- 13 membres du Comité ayant voix délibérante sur 16 sont présents
- afin de respecter la seconde règle de quorum, seules 4 voix du collège public sont prises en compte
- ainsi les membres du collège privé représentent 50% des membres votants

Secrétariat assuré par Francine MOURET et Emmanuelle BEGUE du GAL

\*\*\*\*\*

Mlle BEGUE, Directrice du PLVG et Coordinatrice du Groupe d'Action Locale (GAL) des Vallées des Gaves, ouvre la séance et remercie les délégués venus si nombreux.

Elle constate que le double quorum est atteint et procède au déroulement de l'ordre du jour.

## *1 - Election du Président et du vice-président du Comité de programmation*

Il convient de procéder à l'élection du Président et du Vice-président du Comité de programmation LEADER suite au changement du collège public. Mlle BEGUE rappelle que ce changement est le résultat de la fusion des trois syndicats mixtes de l'arrondissement d'Argelès-Gazost au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et des élections municipales de mars dernier. Mlle BEGUE propose un tour de table pour faire connaissance avec les nouveaux membres du collège public. Ce collège est dorénavant issu des communautés de communes, membres du Syndicat Mixte du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves.

Mlle BEGUE demande au doyen d'âge de se manifester. Mme Marcelle DUBRAY, déléguée du CLIC des Vallées des Gaves (membre du collège privé), née le 26/05/1946, présidera l'assemblée pour ce point.

Madame Marcelle DUBRAY fait appel des candidatures. Une seule candidature est proposée, celle de Madame Viviane ARTIGALAS (membre de la communauté de communes du Val d'Azun), par M. Jean-Louis NOGUERE (membre de la communauté de communes du Pays Toy).

Le vote est procédé à main levée.

Mme Viviane ARTIGALAS est déclarée à l'unanimité Présidente du Comité de Programmation Leader du GAL des Vallées des Gaves.

Mlle BEGUE précise qu'il est aussi nécessaire de procéder à l'élection d'un vice-président. Etant donné que la Présidente est issue du collège public, il serait opportun d'élire un vice-président du collège privé.

Mme DUBRAY fait appel des candidatures. M. Pierre RODE (représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 65) est candidat.

Le vote est procédé à main levée.

M. Pierre RODE est déclaré à l'unanimité Vice-président du Comité de Programmation Leader du GAL des Vallées des Gaves.

Mme ARTIGALAS prend la parole et remercie les délégués pour son élection qui sera de courte durée compte tenu que le programme Leader 2007/2013 arrive à son terme en fin d'année. Un nouveau programme 2014/2020 devrait prendre le relais mais les conditions de candidature ne sont pas encore actées à ce jour. Une seule certitude : ce sera la Région Midi-Pyrénées qui sera la nouvelle autorité de gestion (actuellement c'est la DRAAF).

Mme ARTIGALAS rappelle que le GAL des Vallées des Gaves est un des plus performants de la région Midi-Pyrénées (16 GAL au total) en termes d'engagement et de paiement. Mlle BEGUE apporte un bémol puisque après la programmation de ce soir, le GAL aurait encore une enveloppe d'environ 100 000€ à consommer. Compte tenu du peu de projet en cours et pour que le Gal ne soit pas pénalisé, Mlle BEGUE envisage de rendre au niveau régional près de 50 000€ d'ici l'été, afin d'abonder d'autres GALs de la région. Ce point sera abordé en fin de réunion.

## *2 - Rappel de la démarche Leader et du rôle du comité de programmation*

Mlle BEGUE rappelle que le territoire des Vallées des Gaves bénéficie de programmes LEADER successifs depuis 1992. Ces différents LEADER ont été portés par le SMDRA puis aujourd'hui par le PLVG.

Mlle BEGUE précise que le comité de programmation Leader est composé d'un collège privé et public ainsi que de partenaires et personnes ressources (élus régionaux, Sous-Préfet, animateurs du territoire

des Vallées des Gaves, techniciens des instances publiques,...). Cette mixité est une spécificité du programme Leader.

Le comité de programmation est soumis à la règle du double quorum cad :

- présence de la moitié des membres du comité (soit 8 sur 16)
- parmi les membres présents (ou votants), au moins la moitié doivent appartenir au collège privé.

Les membres de ce comité doivent émettre un avis d'opportunité sur les projets présentés par le GAL.

### 3 - Etat d'avancement du programme

94 projets programmés pour 1 731 772 € de Leader (91%).

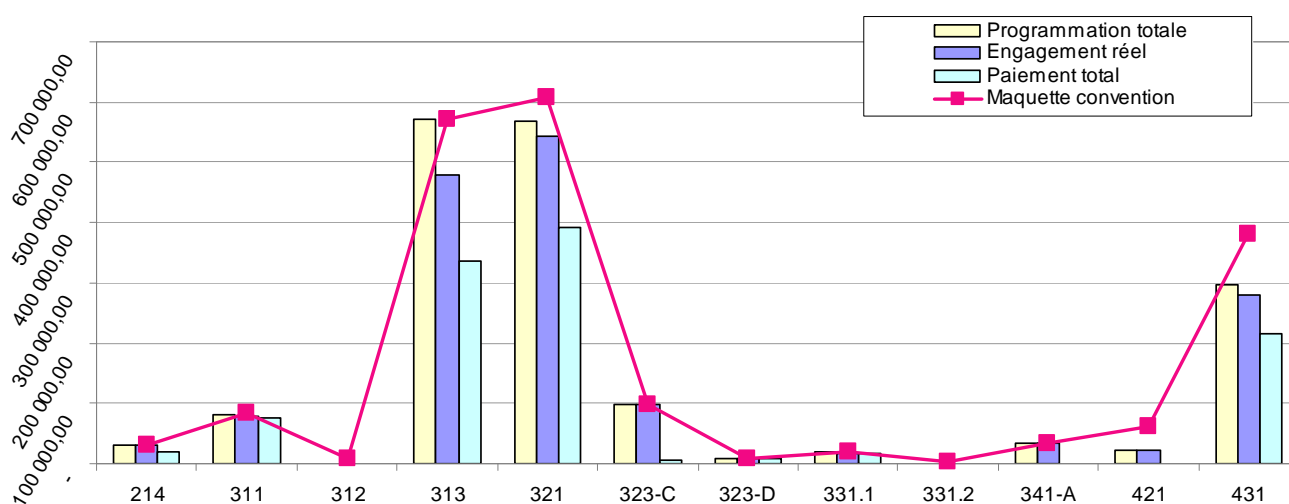
Engagements : 92 projets pour 1 590 529 € (84 %)

Paiement : 41 dossiers soldés pour un total de 1 067 604 € (56%)

#### Rappel de la programmation de décembre 2013

Projets	Montant attribué
Création d'une maison des terroirs à Tournaboup (Commission Syndicale de la Vallée du Barège)	19 768.46
Valorisation touristique des sentiers (commune d'Arras en Lavedan)	28 872.03
Organisation des rencontres pyrénéennes Territoires et Savoirs (Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Pyrénéen)	3 596.00
Total	52 236.49 €

#### Suivi financier global du GAL



#### Rappel des mesures et de leur intitulé :

214 : mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET)

311 : diversification vers des activités non agricoles

312 : aide aux micro-entreprises

313 : promotion des activités touristiques

321 : services de base pour l'économie et la population rurale

323 C : gestion des zones intermédiaires;

323 D : animation des MAET (Mesures Agri Environnementales Territorialisées)

331.1 et 331.2 : formation des acteurs économiques

341 A : développement de la filière forêt bois

421 : coopération

431 : animation du programme Leader

Les mesures programmées en totalité sont les 214; 311; 313; 323; 341

Le niveau de programmation est correct mais avec des désengagements importants.

Après la programmation de ce soir, Mlle BEGUE rappelle qu'une enveloppe de 100 000€ est encore disponible.

Mlle BEGUE fait un point sur les projets terminés récemment :

- Aire de services pour camping-cars à Loubajac (Mme VIVES Nadine)
- Le refuge aux étoiles : observation du ciel étoilé en refuge de haute montagne (association le Refuge aux étoiles) - A voir au refuge des Oulettes de Gaube.
- Modernisation d'un point de vente à la ferme à Arrens-Marsous (GAEC SOUTRIC)

Mlle BEGUE invite les délégués à visiter le site du PLVG [www.valleesdesgaves.com](http://www.valleesdesgaves.com) rubrique LEADER / projets soutenus pour avoir connaissance de tous les projets financés dans le cadre du Leader sur le territoire.

### Reprogrammation d'enveloppes

Suite à la sous-réalisation de projets terminés ou à la modification de plans de financement, le comité doit reprogrammer les montants suivants :

- ✓ Construction de locaux pour l'ESAT (Argelès-Gazost) = - 0.01 €
- ✓ Signalétique touristique de Cauterets (SYMIHL) = - 100.65 €
- ✓ Partenariat avec les hébergeurs pour la stratégie vélo (SMPLVG) = - 101.20 €
- ✓ Valorisation des sentiers vers Saint-Jacques (SMPLVG) = - 248.22 €
- ✓ Aire de services pour camping-cars (Mme Vivès) = - 1 835.50 €
- ✓ Rencontres pyrénéennes 2012 (ASPP) = - 149.21 €
- ✓ Refuge aux Etoiles = - 2 625.09 €
- ✓ La Ferme en Direct = - 339.66 €

Le désengagement s'élève au total à 5 399.54 €

## 4 - Propositions de programmations

Mlle BEGUE propose au comité de programmation de rajouter un dossier à la programmation de ce soir (porté par la commune de Lourdes). Ce sont donc 5 dossiers qui ont été analysés par le GAL et en cours d'instruction par la DDT. Le Comité de programmation doit émettre un avis d'opportunité sur ces dossiers.

### ① Reprise d'une boulangerie à Arras en Lavedan et aménagement d'une épicerie multiservices (SARL Lagrue-Miro)

Mesure 312 PDRH : soutien aux micro-entreprises

Dans le cadre de la fermeture prochaine de la boulangerie dans la commune d'Arras en Lavedan, commune de 520 habitants, la SARL prépare la « transmission-reprise » de ce commerce. Cette

boulangerie est un des derniers commerces du canton, et livre à domicile les personnes isolées dans les villages alentours.

Actuellement, la boulangerie propose également la vente de journaux, qui sera maintenue et l'offre sera étendue via un rayon épicerie, relais poste...

Ce commerce va permettre la sauvegarde d'un service de proximité et de huit emplois.

Le projet va consister à acheter du matériel neuf de production, des travaux d'aménagement des locaux et de sécurisation du commerce.

Coût total HT	130 633.30 €	
Autofinancement	78 379.98 €	60.00 %
<i>Taux d'aide publique</i>		<i>40.00 %</i>
Conseil Régional	33 000.00 €	25.26 %
Feader demandé	19 253.32 €	14.74 %

Avis du comité technique : favorable

Avis de la DDT : en cours d'instruction

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

## ② Modernisation du centre aqualudique de Lau-Balagnas (Syndicat Mixte du Haut Lavedan)

Mesure 313 PDRH : promotion des activités touristiques

Ouvert en 1975, cet équipement intercommunal doit bénéficier d'un programme de rénovation et modernisation. Des travaux de reconstruction ont été également nécessaires suite à la crue.

L'objectif est de soutenir la diversification touristique du territoire et de développer l'offre de loisirs et d'activités sportives toute l'année.

Leader interviendrait sur la création de la nouvelle patageoire et la création de l'aire aqualudique ; ainsi que sur les dépenses d'accessibilité.

Plan de financement prévisionnel :

Coût total HT	318 100.00 €	
Autofinancement	128 508.89 €	40.40 %
<i>Taux d'aide publique</i>		<i>59.60 %</i>
Conseil Général	54 591.11 €	17.11%
Etat (DETR)	85 000.00 €	26.72%
Feader demandé	50 000.00 €	15.72 %

Avis du comité technique : favorable sous réserve de réception des pièces manquantes

Avis de la DDT : en cours d'instruction

Décision du CP : M.BAUDIFFIER propose au comité et pour ce projet de dé plafonner l'aide Leader à son maximum compte tenu des crédits encore disponibles au GAL. Il souhaite que le comité s'adapte à la fin de gestion pour rendre le moins possible. M.MOULES partage cet avis. Il faut utiliser ce qui ne l'a pas été. Mme ARTIGALAS va dans le même sens et indique que ce projet est structurant et important économiquement pour le territoire.

Mlle BEGUE rappelle qu'au début du programme LEADER, le comité de programmation avait décidé de plafonner l'aide leader à 50 000€ maximum par projet.

Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet et décident de modifier les règles de financement. Le GAL va revoir le plan de financement de ce projet avec le maître d'ouvrage pour atteindre une aide maximale de 100 000€.

Le Comité de Programmation sera informé par écrit du plan de financement définitif.

### ③ Aménagement touristique de la grange foraine de la Grabe (commune de Bourréac)

Mesure 313 PDRH : promotion des activités touristiques

Projet de réhabilitation d'une grange foraine pour y aménager un lieu d'accueil touristique et un lieu pédagogique présentant l'histoire locale, les pratiques agricoles qui ont façonné le paysage, la diversité et la richesse environnementale. Grange située en bordure de chemin de randonnées.

1ère phase du projet: réhabilitation de la grange.

2ème phase non présentée : installation de tables de pique-nique, d'un panneau informatif et de panneaux pédagogiques.

Le projet déposé au titre de Leader ne concerne que la 1<sup>ère</sup> phase ; la suite du projet sera réalisée plus tard.

Coût total TTC	41 420.80 €	
Autofinancement	12 426.24 €	30%
<i>Taux d'aide publique</i>		<i>70 %</i>
Conseil Général (FAR)	13 047.55 €	31.50%
Feader demandé	15 947.01 €	38.50%

Avis du Comité technique: favorable sous réserve de pièces manquantes.

Avis de la DDT : défavorable car la DDT considère que ce dossier ne porte que sur une opération patrimoniale concernant la 1<sup>ère</sup> phase. Aucune vision d'ensemble avec sa destination touristique n'est présentée dans le dossier.

Décision du CP : défavorable car le comité de programmation ne souhaite pas aller à l'encontre de l'avis de la DDT. Néanmoins, en accord avec la commune, ce projet pourra faire l'objet d'un nouveau dossier au titre du prochain programme Leader avec une vision plus globale : aménagement et vocation touristique.

### ④ Panneaux pédagogiques sur le site Natura 2000 du Lac de Lourdes et tourbière (commune de Lourdes)

Mesure 313 PDRH : promotion des activités touristiques

Le document de gestion du site « Tourbière et lac de Lourdes » prévoyait l'installation de panneaux pédagogiques autour du lac afin de sensibiliser le public à la richesse faunistique et floristique ainsi qu'à la conservation des espèces et habitats naturels.

Ces panneaux ont plusieurs objectifs : accueil du public, information du visiteur, promotion du site, cartographie, règles de protection de l'environnement.

Il est prévu d'installer six panneaux: 1 table de lecture sur la faune et la flore, 1 table de lecture dédiée à la biodiversité du vois morts, 2 tables de lecture sur la préservation du patrimoine naturel, 1 table de lecture présentant les activités et usages du site, et un panneau d'accueil à l'entrée du site.

Coût total TTC	14 888.00 €	
Autofinancement	2 977.60 €	20 %
<i>Taux d'aide publique</i>		<i>80 %</i>
Agence de l'Eau	4 466.00 €	30 %
Autofinancement cofinacé	893.68 €	6%
Feader demandé	<b>6 550.72 €</b>	<b>44%</b>

Avis du Comité technique: favorable sous réserve de réception des pièces manquantes.

Avis de la DDT : en cours d'instruction. La DDT a soulevé une réserve sur la ligne de partage avec le FEDER qui peut intervenir sur ce type de dossier.

Après vérification par le GAL, ce dossier avait été déclaré inéligible au titre du FEDER car c'est la commune propriétaire des terrains qui porte le dossier et elle n'est pas structure animatrice. Dès lors, cette réserve devrait être levée par la DDT.

Décision du CP : Ce dossier est programmé sous réserve de l'avis des services de la DDT.

## 5 Assistance technique 2014 (Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves)

Mesure 431 DRDR : assistance technique

Cette opération comprend les dépenses d'assistance technique pour la mise en œuvre, l'animation et la gestion du programme.

Le programme Leader est coordonné par un agent du SMPLVG, structure porteuse du GAL, qui est chargée d'animer et de coordonner le programme Leader sur le territoire des Vallées des Gaves (0.8 ETP). La gestion est assurée par un agent du PLVG pour 0.8 ETP.

Une stagiaire sera également recrutée pour assurer le suivi du diagnostic du territoire et la préparation du prochain programme. (1 ETP pendant 4.5 mois).

Les dépenses sont constituées par ces frais d'animation, par les frais salariaux des deux agents et d'une stagiaire du syndicat ainsi que par leurs frais de déplacements.

Des frais de communication (brochure) sont également prévus.

Coût total TTC	64 325.79 €	
<i>Taux d'aide publique</i>		<i>100 %</i>
Autofinancement	28 946.79 €	45.00%
Feader demandé	<b>35 379.18 €</b>	<b>55.00%</b>

Avis du comité technique : favorable

Avis de la DDT : en cours d'instruction mais avis favorable de principe

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

### **Récapitulatif du vote du comité de programmation du 05/06/2014 :**

Projets	Montant Leader	Vote		
		Accepté	Refusé	Sous réserve
Reprise d'une boulangerie à Arras en Lavedan et aménagement d'une épicerie multiservices (SARL Lagrue-Miro)	19 253.32 €			x
Modernisation du centre aqualudique de Lau-Balagnas (SYMHL)	100 000.00 € maximum			x
Aménagement touristique de la grange foraine de la Grabe (commune de Bourréac)	15 947.01 €		x	
Panneaux pédagogiques sur le site Natura 2000 du Lac de Lourdes et tourbière (commune de Lourdes)	6 550.72 €			x
Animation 2014 (PLVG)	35 379.18 €			x

**Montant total de la programmation sous réserve de l'instruction de la DDT : 177 130.23 €**

## **5 - Modification du plafond d'aide Leader par projet**

Au vu des éléments d'avancement financier du programme et des sous-réalisations importantes, le Comité de Programmation souhaite revenir sur une règle qu'il avait déterminée en début de programme ; à savoir la limitation de l'aide par projet Leader à 50 000€.

Il est décidé à l'unanimité de modifier ce plafond et de le porter à 100 000€.

L'attribution d'une aide dépassant les 50 000€ se fera au cas par cas après analyse approfondie du dossier, et pour les dossiers structurants pour le territoire.

## **6 - Modification de la maquette financière**

Mlle BEGUE informe le comité qu'il est nécessaire de modifier la maquette financière afin d'engager le projet sur le dispositif 312, de prélever sur le dispositif 421 de coopération (11 253.32 €) et faire un avenant à la convention.

Mlle BEGUE rappelle qu'un appel à projets a été lancé en juin avec très peu de retour compte tenu des contraintes de fin de gestion du programme. Les projets doivent être obligatoirement terminés au 31/12/14 pour un paiement au 30/06/2015.

Mlle BEGUE fait le point sur les projets déposés ou en cours de dépôt :

- animation du programme Leader pour 2015
- Accessibilité du bâtiment du PUNTAS au Pont d'Espagne porté par la SEM de Cauterets. 50 000€ d'aide Leader sont demandés. A voir s'il est possible de dépasser le plafond d'aide Leader.
- Terrain multi sport d'Argelès-Gazost, projet porté par la commune. M.ROUX, en qualité de Maire, doit se renseigner sur les délais de mise en œuvre. Il est impératif que les travaux soient terminés au 31/12/14.



Concernant la restitution d'une enveloppe au niveau régional, Mlle Bégué va attendre de revoir le plan de financement du dossier « centre aqualudique de Lau-Balagnas » avec le SYMIHL. D'après de rapides calculs, l'aide LEADER pourrait atteindre 100 000€.

Mlle BEGUE se donne un peu de temps pour réétudier quelques projets en cours au vu de la décision du comité de programmation de dé plafonner les aides Leader. Si l'enveloppe restante est encore importante, elle modifiera la maquette en conséquence. De plus, il sera nécessaire de faire une consultation écrite du comité de programmation début juillet pour valider la modification de la maquette. Un avenant à la convention devra être signé.

## *7- Evaluation du programme Leader*

Melle Bégué rappelle que le GAL a obligation de procéder à une évaluation finale du programme Leader. Les 16 GAL de Midi-Pyrénées ont décidé à l'unanimité de mener une démarche commune avec les objectifs suivants : évaluer chaque GAL à partir d'éléments existants, rédiger une synthèse des résultats à l'échelle régionale et dessiner des perspectives pour préparer la programmation 2014-2020.

Après une première journée de présentation de la méthode de travail par le cabinet d'études RCT lors du comité de programmation du 03 octobre 2013, le GAL a proposé une deuxième journée axée sur les projets LEADER et ses porteurs de projets (14/01/14).

Aujourd'hui, cette évaluation est terminée. Voici quelques éléments de la restitution du rapport d'évaluation du GAL :

**Animation** : accompagnement suffisant et structuré avec les animateurs locaux et le Pays

**Comité de programmation** : diversité et concertation mais difficulté d'atteindre le quorum, secteurs sous-représentés

**Stratégie** : stratégie large plutôt bien mise en œuvre, quelques difficultés sur certaines mesures, des efforts sur le volet agricole et une prégnance des projets touristiques

**Difficultés**: communication, lisibilité, innovation limitée, coopération, aller vers plus de projets structurants pour l'ensemble du territoire, dépasser la logique des vallées

Puis quelques recommandations pour le prochain programme :

- Conserver le même niveau d'ingénierie, voire renforcer l'animation (communication, coopération...)
- Mettre en place un fonctionnement du comité de programmation pour maintenir la mobilisation des membres sur tout le programme
- Penser dès le départ à une stratégie de communication
- Renforcer l'impact des projets en termes de lisibilité, notamment auprès du grand public
- Poursuivre le travail sur les thématiques environnementales (mobilité, cadre de vie), le volet agricole, le tourisme...
- Aller vers d'autres thématiques: articulation ville-campagne?

M.BAUDIFFIER s'étonne de ne pas voir apparaître dans cette présentation la complexité des règles européennes et des cofinancements. Mlle BEGUE lui indique que cela a été pointé du doigt par l'ensemble des GALS mais pour cette présentation succincte, elle ne l'a pas fait remonter.

Une restitution régionale aura lieu le 18 juin à Toulouse où les membres du comité de programmation Leader sont conviés. Mlle Bégué devrait y présenter le dispositif innovant des MAET avec la Chambre d'Agriculture. Mme ARTIGALAS et M.CAZAUBON devraient y participer. Les personnes intéressées peuvent contacter le PLVG pour de plus amples renseignements.

## **8- Diagnostic territorial et mise en place d'une instance de concertation**

Mlle Céline DEMAY, étudiante en MASTER 2 Aménagement et Projets de Territoire à Toulouse, stagiaire au sein du GAL depuis mars, présente, à l'aide d'un powerpoint (ci-joint), une actualisation du diagnostic territorial. Ce document servira de base pour élaborer la stratégie du prochain programme Leader.

## **9- Les futures politiques contractuelles et le prochain programme Leader 2014/2020**

### **Le contexte administratif : évolution vers le Pôle d'Equilibre Territorial Rural**

- Loi MAPPAM du 27 janvier 2014 : transformation automatique du Pays en PETR  
- le PETR est une nouvelle catégorie de syndicat mixte qui est chargé d'élaborer un projet de territoire. Ce projet définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre.

### **Le Contrat Unique de la région**

Il mobilisera l'ensemble des dispositifs, moyens financiers et fonds européens et regroupera les dispositifs et politiques dans les domaines suivants :

- l'enseignement supérieur/campus universitaires/logements Etudiants,
  - la recherche et l'innovation,
  - l'action économique et les filières d'avenir,
  - les mobilités,
  - le numérique,
  - la transition écologique et énergétique,
  - la politique de la ville pour certaines d'entre elles,
  - Grands Equipements culturels, touristiques et sportifs si maintien de la compétence générale.
- avec les spécificités et le projet stratégique défini par chaque territoire.

### **Quelles échéances? Quel territoire?**

Il sera proposé de recourir à un prestataire extérieur pour préparer le projet de territoire du PETR et la contractualisation avec la région.

Les échéances ne sont pas connues à ce jour ; le PETR sur le périmètre actuel devrait pouvoir porter ce contrat unique.

### **Le programme Leader 2014/2020**

L'enveloppe régionale représente 69,27 M€ contre 30 M€ précédemment.

La Région souhaite couvrir le maximum de territoires ruraux : 23 GAL maximum avec un seuil minimum de 45 000 habitants par GAL.

Le taux de cofinancement du FEADER sera de 60% maximum de l'aide publique (55% aujourd'hui)

Le montant minimal de FEADER affecté par dossier est fixé à 10 000 €.

*Sur ce dernier point, les membres du comité de programmation, regrettent que ce seuil ait été instauré alors même que la valeur ajoutée du programme Leader était de pouvoir soutenir les petits projets.*

L'enveloppe sera répartie entre les GAL retenus sur les bases suivantes :

- 30 % répartis au prorata de la population,
- 30 % répartis au prorata de la surface,

- 40 % répartis au prorata du revenu moyen par habitant.

Une enveloppe de performance de 20% sera réservée à mi-parcours en fonction de l'état d'avancement des GAL.

### Thèmes à privilégier pour la stratégie locale du GAL

- maintien et diversification des **activités économiques**,
- qualification des infrastructures d'accueil liées aux activités économiques
- qualification et diversification de **l'offre touristique**
- renforcement de l'**accessibilité aux emplois et aux services**,
- développement de **l'économie de proximité**,
- valorisation dynamique à vocation économique des **ressources patrimoniales, culturelles et naturelles**,
- amélioration de la **mobilité et de l'intermodalité**,
- favoriser la **transition énergétique**,
- Ingénierie : nouveau dispositif/contrat d'objectif et financement de la Région pondéré en fonction de l'effort financier local.

### Calendrier

- lancement de l'appel à projets : 13 juin 2014
- date limite pour la réception des manifestations d'intérêt : 31 juillet 2014
- date limite pour le 1er dépôt des candidatures : 30 novembre 2014
- date limite de la sélection des premières candidatures : février 2015

### *L'après 2013 : calendrier du GAL*

#### 1. Mise en place du PETR / / Définition du périmètre Leader

Afin d'atteindre le seuil des 45 000 habitants, un rapprochement est envisagé avec le Pays voisin (avec CC ou PETR) de la Haute-Bigorre

La réponse à la manifestation d'intérêt sera transmise pour le 31 juillet et déterminera ce nouveau périmètre.

#### 2. Concertation = juillet à octobre

Juillet : lancement de la concertation lors d'une réunion commune sur le nouveau périmètre Leader

- bilan 2007-2013
- présentation du futur programme et des axes de travail
- construction de l'instance de concertation et des groupes thématiques.

Été 2014 : travail sur les thématiques en interne et avec le CT

- mise à niveau des données des deux territoires (à partir du diagnostic de territoire qui a été actualisé pour les Vallées des Gaves)

- Recensement des projets, contact avec les partenaires publics et privés
- Proposition d'axes stratégiques qui seront validés en septembre

Septembre / octobre:

- organisation des groupes thématiques
- réunion de l'instance de concertation pour valider la stratégie

### **3. Candidature Leader**

Finalisation de la candidature et de la stratégie en novembre. Dépôt au 30/11/14.

La séance est levée à 21h10.

La Présidente de séance du comité  
Mme Viviane ARTIGALAS

